COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL 05/07/2022

|  |  |
| --- | --- |
| **Date & heure** | MARDI 09/06/2022 20H00 à la petite salle |
| **Participants** | Béatrice PRITZY, Claude DESCOURVIERES, Pascal GARNIER, Maxime GIRARD, Jean Michel GUIGNARD, Robert GUYOT, David LETONDAL, Mikael NICOLAS, Cédric BRAGARD, Bruno DESCOURVIERES, Christophe REGNIER, Philippe GROS . |
| **Absent(s)** | Laurie MAUGAIN (excusée), Marie-Odile GARNIER (excusée).  Pas de procuration. |

Secrétaire de séance : Maxime GIRARD Auditeur : néant

* ***Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09/06/2022***

Le compte rendu du conseil est approuvé à l’unanimité.

* ***Urbanisme***
* - À la suite du rejet de la Chambre d’agriculture du PC déposé par la ferme Maugain pour un bâtiment agricole de 833 m2 avec toiture photovoltaïque, 10 rue des champs au Souillot, l’agriculteur a fait une demande de recours grâcieux.
* DP déposée par Céline Descouvières pour construction d’un abri&bûcher (19.5 m2), parcelle ZM n° 121 , 3b chemin du magasin ;
* DP déposée par Cedric Pritzy pour construction d’une pergola adossée à la maison (3.50 mx 5,50m), parcelle ZN n° 117, 4 rue du coteau ;
* PC déposé par Steeve Fumey pour un changement de façade sur maison existante, parcelle F 0028, 6 rue du château d’eau (travaux en cours de réalisation) ;
* PC de Marie Robertella & Sébastien May pour construction d’une terrasse sur pilotis en limite de propriété (47m2) décalée de la maison.
* ***Extension réseau électrique- rue de Pontarlier***

Suite à la rencontre avec Romain Tisserand du SYDED le 23 juin, à l’endroit de l’extension rue de Pontarlier, plusieurs solutions envisagées :

* **Solution initiale n° 1** à la charge de la commune, avec terrassement pour deux constructions : environ 7.750 € TTC ; sans terrassement : 3.250 € TTC.
* **Solution n°2** depuis le poteau le plus proche avec terrassement pour une construction à la charge de la commune : environ 4.450 € TTC  ; sans terrassement : 1.950 € TTC.
* Rappel : le SYDED prend en charge 60% du montant des travaux.

Cedric Bragard ne participe pas au vote.

Solution initiale n° 1 avec terrassement votée à l’unanimité (11 voix Pour). Une participation sera demandée aux pétitionnaires pour l’enfouissement des réseaux.

* ***Traversée du village et conduite d’eau***

Pour donner suite aux appels d’offres reçues en commune et après concertation, le conseil municipal vote à l’unanimité pour :

* L’entreprise Malpesa retenue pour le changement de la conduite d’eau, pour un montant de 289 862 € HT .
* L’entreprise Colas retenue pour l’aménagement de la traversée du village, pour un montant de 979.940,50 € HT.
* ***Convention « Points Nœuds » entre département et commune***

Le Maire explique que dans le cadre de sa politique cyclable, le Département du Doubs, utilise le réseau routier existant et identifie les carrefours sous forme de « Points-Nœuds » par une nouvelle signalisation, permettant aux usagers d’aller de carrefour en carrefour. Les chemins communaux, limitrophes avec la Communauté Frasne-Drugeon sont concernés et les panneaux ont déjà été installés sans que la commune n’ait été prévenue.

Une convention entre le Département et la commune est nécessaire et est soumise au vote : 7 Contre, 2 Pour et 3 abstentions.

Au vu de ce résultat, le Maire va prendre contact avec un responsable départemental de cette nouvelle signalétique pour avoir davantage d’explications.

* ***Périscolaire***

Réunion le 26 juin avec Fabien Mersch directeur des Francas des Usiers et les parents intéressés par le périscolaire : explication du fonctionnement et distribution des bulletins d’inscriptions.

NB : les bulletins sont disponibles à la mairie et sur le site de la commune.

* ***Location logement communal- 5 place de l’Ecole***

Appartement de 102m2- Mis en location suite au départ du locataire actuel.

Nouveau loyer fixé à 700 € + 100 € de charges. Les demandes sont reçues en mairie jusqu’au 20 août 2022.

* **Opération d’ordre budgétaire- Eau**

Il manque 388€ sur le compte 701249 (redevance agence eau). Débiter le compte 605 (eau du syndicat) du même montant. Opération votée à l’unanimité.

* **Subvention Association La Rochette**

Suite à l’adhésion de la Rochette au profit de l’Arche FC, la demande de subvention de 400 € est étudiée et sera validée à la trêve hivernale à condition que les vestiaires soient entretenus et les terrains maintenus en bon état.

* ***Question diverses***
* Spectacle de cirque AZURIAS Circus le 12 juillet à 20 heures au stade.
* Nouvel agrès à l’aire jeux (dauphin) + changement d’une corde : 1.200 €.
* Messe du 15 août à Chapelle d’Huin à 10 heures 30, suivie d’un vin d’honneur offert par la commune.

La séance est levée à 23H00.